

Absents excusés : Sébastien Billod-Morel et Claude Schneider



DELIBERATIONS



Rétrocession de la maison en portage :

L'Etablissement Public Foncier du Doubs a acquis en 2009 pour le compte de la commune une propriété bâtie située 8 rue de la Fromagerie, cadastrée E n° 609. La commune souhaitait acquérir cette maison dans le but d'envisager des logements locatifs dans le cadre de l'aménagement du centre bourg. Compte tenu du très mauvais état de la maison, celle-ci a été démolie. Le Conseil Municipal décide la rétrocession par l'EPF à la commune de ladite parcelle, d'une contenance de 840 m² sur la base d'un prix de 40 500.00 €, auquel il convient d'ajouter environ 3 300 € de frais divers (portage, taxes, etc ..) et les frais de 2014 encore non chiffrés.

Crédit d'une voie de passage :

Le Groupement Forestier « Le Murger », représenté par Mr Jean-Marie Vuillemin souhaite créer une voie de passage pour l'exploitation annuelle de bois sur un terrain communal. Il est propriétaire de parcelles boisées (cadastrées E n° 7, 8, 9, 10 et 11) au lieu-dit « Le Bois banal dessous ». Pour accéder à ses terrains et défricher les bois du Groupement Forestier, Mr VUILLEMIN est contraint de passer sur du terrain communal, grevé d'un droit de passage, et loué à un exploitant agricole.

Mr VUILLEMIN souhaite créer un chemin empierré à ses frais, afin de traverser le terrain communal par tous les temps sans gêner le bailleur.

Le conseil municipal autorise Mr Vuillemin à effectuer les travaux à ses frais, aux conditions suivantes :

- Le tracé et la largeur de ce chemin seront vus sur place avant travaux (environ 3 m)
- Mr Vuillemin autorisera, sur ce chemin, le passage à d'autres utilisateurs afin de préserver en état la prairie du terrain communal
- Le chemin sera créé au niveau du terrain communal.
- Les frais d'arpentage et notariés seront à sa charge.

Echange de parcelles :

Mr Jean BLANC souhaite procéder à un échange de parcelles afin de régulariser un empiètement sur une parcelle communale contigüe à son chalet. Le Conseil Municipal décide de demander un complément d'informations avant de prendre une décision.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

Le conseil Municipal décide de reporter également cette délibération au prochain conseil suite à une erreur matérielle.

Adhésion au contrat groupe :

Le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion du Doubs de négocier un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge.

Convention CAUE :

La commune a demandé l'assistance du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs dans sa réflexion sur l'étude du cimetière communal. Afin d'accompagner la collectivité, de répondre à son besoin de compréhension de la situation et de réflexion préalable, le CAUE met en place une méthodologie de travail qui est un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage. Le travail du CAUE sert de support au débat, l'objectif à terme étant d'aider la commune à définir les éléments indispensables à la maîtrise et réalisation du projet.

Le Conseil Municipal ne participera pas financièrement à l'étude compte-tenu de son statut.





Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor :

Le conseil municipal accepte l'indemnité destinée au comptable du Trésor pour la confection des documents budgétaires et sa fonction de conseil, d'un montant de 350.09 Euros.



Renouvellement baux :

Le Conseil Municipal renouvelle les baux de Gérard Arguedas, Jean Frossard, Marianne et François MOUGIN. Les conditions de location sont identiques aux précédentes. La durée est de 9 ans. Le prix de fermage sera actualisé annuellement suivant l'indice d'évolution, conformément à l'arrêté préfectoral en cours.

	Parcelles	Superficies	Montant
Gérard ARGUEDAS	Les Murots (ZH 64)	38 a	9.48€
Jean FROSSARD	Le Ban lot n°1	39 a	9.48 €
François et Marianne MOUGIN	Lomène Clos de chez Jeunet	91 a 60 a	66.43 € 183.69 €

❖ ❖ ❖ DIVERS ❖ ❖ ❖

- **Mévente de bois :** 2 parcelles n'ont pas été vendues, elles seront remises en vente l'année prochaine.

❖ ❖ ❖ INFORMATIONS ❖ ❖ ❖

- **Divagation des chiens :**

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite. Est considéré en état de divagation, tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de sa voix ou éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres.

- **Engins motorisés :**

Les engins motorisés : moto, quad, 4x4 sont interdits dans les parcelles forestières. Ils sont tolérés seulement sur les chemins forestiers, avec modération et sans dégradations.

- **Affouage :**

Les inscriptions pour les lots d'affouage auront lieu en mairie jusqu'au **vendredi 24 octobre 12h** et ensuite, auprès Bertrand LAB jusqu'au **jeudi 30 octobre** (06.85.70.48.76).

Le tirage au sort, avec la présence obligatoire des affouagistes, aura lieu le mercredi 05 novembre à 20 h en mairie.

- **Cérémonie du 11 novembre :**

Une commémoration aura lieu le 11 novembre au Monuments aux Morts à 11 heures.

Les habitants de la commune sont invités à se joindre à cet hommage aux morts pour notre patrie.
Un vin d'honneur sera servi à la Mairie après la cérémonie.

Les "anciens combattants" sont invités ensuite à se joindre à leurs collègues de Courtefontaine autour d'un repas.

- **Factures d'eau :**

L'ordinateur de la mairie étant tombé en panne début juillet, il a donc fallu procéder à son renouvellement, ce qui a occasionné quelques petits soucis avec un logiciel du Conseil Général. C'est pourquoi, les factures d'eau du 1^{er} semestre 2014 (qui sont une estimation de consommation) n'ont pas pu être calculées. Une seule facture sera donc éditée pour 2014 en début d'année 2015. Nous nous excusons pour ce désagrément.

- **Fermeture secrétariat et Agence Postale pour congés annuels :**

Ils seront fermés du lundi 27 octobre au lundi 03 novembre inclus.